

4-6 RB

Société civile au capital de 1.200 Euros
6 cours Raphaël Binet – 35000 RENNES
880 974 753 RCS RENNES
(ci-après la « **Société** »)

EXTRAIT

ACTE PORTANT DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS DU 20 MARS 2025

En application de l'article 26 des statuts :

- Madame **Hélène CATHOU**, titulaire de la nue-propriété de 240 parts, et représentant la société **L'AVVENTURA**, elle-même titulaire de l'usufruit de 480 parts,
- Madame **Virginie DESHAYES**, titulaire de la nue-propriété de 120 parts, et représentant la société **LOU-A**, elle-même titulaire de l'usufruit de 240 parts,
- Monsieur **Fabien DESHAYES**, titulaire de la nue-propriété de 120 parts,
- Monsieur **Eric FOUCHÉ**, titulaire de la nue-propriété de 240 parts, et représentant la société **KERCAMBRE**, elle-même titulaire de l'usufruit de 240 parts,
- Monsieur **Renaud LE CAMUS**, titulaire de la nue-propriété de 240 parts, et représentant la société **RLCMG**, elle-même titulaire de l'usufruit de 240 parts,
- Monsieur **Tanguy CATHOU**, titulaire de la nue-propriété de 240 parts,

Agissant ensemble en qualité de seuls associés (ci-après les « **Associés** ») titulaires de l'intégralité des 1.200 parts composant le capital de la Société,

Ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes :

Etant précisé que Madame Virginie DESHAYES, Monsieur Tanguy CATHOU, Monsieur Eric FOUCHÉ et Monsieur Renaud LE CAMUS interviennent également en qualité de co-gérants de la Société, aux fins d'opposabilité à la Société.

PREMIÈRE DÉCISION.- RÉDUCTION DU CAPITAL PAR ACHAT ET ANNULATION DE PARTS SOCIALES

[...]

DEUXIÈME DÉCISION.- MODIFICATIONS STATUTAIRES

[...]

TROISIÈME DÉCISION.- DEMISSION D'UN COGERANT

Les Associés décident d'un commun accord que les fonctions de co-gérant de la Société de Monsieur Renaud LE CAMUS prennent fin à effet de ce jour.

En conséquence, Monsieur Tanguy CATHOU, Madame Virginie DESHAYES et Monsieur Eric FOUCHÉ poursuivront seuls ces fonctions à compter de ce jour.

QUATRIÈME DÉCISION.- POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

Les Associés donnent tous pouvoirs à la société **DYADEIS NOTAIRES** (342 820 461 RCS RENNES) à l'effet de procéder à toutes formalités relatives au présent acte, et notamment de :

- Déposer pour la Société toutes les demandes d'enregistrements, dépôts, modifications ou radiations requises, notamment auprès du Guichet unique, du Greffe du Tribunal de Commerce, du Centre de Formalités des Entreprises, du Service de l'Enregistrement et, d'une manière générale, partout où besoin sera ;
- Déposer pour la Société toutes déclarations nouvelles ou modificatives rectifiant, complétant ou annulant les mentions portées au Registre du Commerce et des Sociétés, au Registre National des Entreprises, au Registre des Bénéficiaires Effectifs, ou auprès de tout autre registre ;
- Signer tous actes, extraits d'actes ou formulaires à cet effet.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent acte, qui a été signé par les Associés et la gérance au moyen d'un procédé de signature électronique, qui garantit sa sécurité et son intégrité, conformément à l'article 1367 du Code civil et au Décret d'application n° 2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique, transposant le Règlement « eIDAS » (UE) n°910/2014 du Parlement européen sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Chaque signataire reconnaît à sa signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite, notamment en matière de preuve et de consentement.

Enfin, les signataires reconnaissent que le présent acte prendra effet à la date de la dernière de leurs signatures.

Pour extrait certifié conforme

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'T. Cathon', is written next to a stylized, elongated horizontal line that serves as a signature mark.